

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 09/09/16

Etaient présents (10/13) :

MM. GAGE D – PORTHAULT – BRANCATI – DROIT - GAGE E. - LARQUET - MEIGNAN –
PALLU - Mmes ROSE – SOUY.

Absents excusés :

Mme Morel – M. Dompé – M. Demotier pouvoir à M. Meignan

Secrétaire : M. Brancati, assisté de Mme Sophie Verleye secrétaire de mairie

Approbation du CR du 29 juin 2016.

1°/ REFECTION DU CLOCHER de l'église St Remi – travaux urgent - Choix des entreprises

Le conseil municipal considérant :

- l'urgence à réaliser des travaux de maçonnerie et de couverture sur le clocher de l'église,
- la possibilité d'obtenir une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord- Pas de Calais Picardie à hauteur de 40%,
- la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux,

DECIDE à l'unanimité :

- De réaliser des travaux de réfection (maçonnerie et toiture) sur le clocher de l'église St Rémi,
- De retenir les entreprises suivantes :
 - Maçonnerie : Entreprise Léon NOEL pour un montant de 35 560.22 € HT
 - Couverture : entreprise LELU pour un montant de 39 611.94 € HT
 - + Complément échafaudage 11 399.00 € HT
- De solliciter l'aide financière de la DRAC à hauteur de 40% sur un montant total de travaux HT de 86 571,16 €.

2°/ SEZEO – Election nouveaux délégués suite à la fusion

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8,

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Énergies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical)

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des deux délégués qui représenteront la commune au sein des organes du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise à compter du 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection des deux délégués ;

Sont candidats : M Daniel GAGE et M. Bertrand PORTHAULT qui sont déclarés élus à l'unanimité (vote à main levée)

Pour la gouvernance du nouveau syndicat, M. le Maire expose le projet de nom, de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat issu de la fusion des Forces Energies et du SEZEO, étant entendu que les compétences du nouvel établissement reprendront l'intégralité des compétences inscrites dans les statuts de chacun des syndicats fusionnés.

- Nom : il proposé le Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise

- Siège : 20 rue Jean Jaurès 60150 Thourotte

- Gouvernance : le comité syndical composé selon les dispositions de l'article L512-8 du CGCT, via un découpage du syndicat en 8 secteurs (Clermontois, Compiégnois, Force Energies, Plaine d'Estrées St Denis, Ressontois, Thourottois, Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte, le Valois) ; les communes procède à l'élection de 2 délégués titulaires qui constitueront le Collège de chaque secteur et chaque collège de secteur élira en son sein 3 titulaires et 2 suppléants. Le comité syndical élira un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres, dont le nombre sera fixé par le comité syndical. Le conseil adopte à l'unanimité ce projet.

P.L.U. – Etudes complémentaires

Dans le cadre des études complémentaires fortement conseillées, voir obligatoire, dans l'élaboration du PLU, le conseil municipal décide (avec 10 voix pour, 1 contre Larquet JM) de faire établir une étude environnementale et une étude des risques (ruissellement et cavité souterraine), de solliciter une aide auprès du conseil départemental.

Convention ADICO

En raison du développement des nouvelles technologies numériques et leurs applications dans les collectivités, l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise) dont la commune est adhérente, a établi une nouvelle convention pour l'assistance et l'accompagnement à l'utilisation des nouvelles technologies.

Le conseil décide à l'unanimité de signer cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Vu les nouveaux terrains à bâtir créer route de Verberie, M. le Maire propose d'étudier la création de trottoirs avec l'ADTO. Le conseil accepte la proposition.
- Mur du Domaine du Pressoir : en raison de l'éboulement et vu le projet de regroupement des classes, il sera demandé un devis pour la pose d'un grillage qui sera plus facilement démontable si nécessaire.
- Projet du RPC : la commune de Séry-Magneval a fait part de son refus d'adhérer au projet.
- Le monument aux morts sera restauré par l'entreprise M. Michel Dufour, spécialisé dans les pierres et marbre décoratifs, pour un montant de 1 480 € TTC.
- Ancienne poste : M. le Maire informe le conseil que M. Jean-Pierre Lhuillier a quitté le logement de la Poste, et suite au transfert de l'APC dans la mairie, les locaux sont libres ; propose de faire faire une estimation (par 2 agences) pour une mise en vente. Le conseil accepte la proposition.

TOUR DE TABLE

M. le Maire remet une invitation à chaque conseiller pour la Cérémonie du Centenaire du 1er Camp Du Général Estienne Et des Chars de Combat Français à Champlieu, qui aura lieu le Samedi 08 octobre.

M. Porthault informe le conseil que l'élagage dans les différents chemins communaux va débiter prochainement, et l'entreprise Cabréma doit également intervenir dans le terrain de la Chaînée pour le ruissellement des eaux.

Mme Souy demande si l'escalier dans le talus du mur rue Montlville sera réalisé prochainement.

M. Brancati informe le conseil que l'Arbre de Noël « intercommunal » (Orrouy, Béthancourt, Gilocourt, Glaignes, Sery et Rocquemont) est prévu le Samedi 17 décembre ; il est décidé de distribuer le colis le dimanche 18 décembre au matin, et le repas aura lieu le midi.

M. Droit demande qu'il soit remis des poubelles sur la place de l'église.

La séance est levée à 23h00.